Réunion du 11 avril 2019

L'an **deux mil dix neuf**, le **jeudi onze avril**, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 avril 2019

<u>Présents</u>: MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude COUSQUE Cyril, BROUSSE Michel, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël,

<u>Absents</u>: RENARD Marie, MADRIGNAC Annie (procuration à BITARELLE Jean-Claude), MOULENNE Laurent Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2019-04-11-029 - Commune - Budget 2019

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- adopte le Budget Primitif 2019 tel qu'il a été présenté et figure sur les documents budgétaires, et après en avoir procédé à l'examen chapitre par chapitre pour chaque section et budget annexe.

En section de fonctionnement, le montant des recettes s'établit à 907 963 € égal à celui des dépenses. Un prélèvement de 90 000 € permet d'équilibrer la section d'investissement à 1 138 850 € en dépenses et en recettes.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2019-04-11-030 - Taux d'imposition 2019

		Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0	l
--	--	---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner la notification de la fiscalité directe locale pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- vote les taux d'imposition tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

Désignation	Taux	Taux	Variation	Base d'impo-	Produit
de la Taxe	2018	2019	du taux	sition notifiée	attendu
Taxe d'habitation	7.43	7.43	=	320 900	23 843
Foncier bâti	15.77	15.77	=	480 000	75 696
Foncier Non Bâti	60.07	60.07	=	39 400	23 668
Total		·			123 207

2019-04-11-031 - Subventions 2019 aux associations

	Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0	
--	---------	----	----------	---	--------------	---	---------	---	-------------	---	----------	---	------	---	--------	---	--

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- vote les subventions suivantes aux associations :

. Goulles Animation : organisation de la Fête Votive	650.00 €
. Société de Pêche « la Gaule de la Maronne »	220.00 €
. Syndicat des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Carbonnières	275.00 €
. Association Attelages Xaintrie Equidés Passion	100.00 €
. Association des Forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat	100.00 €
. Association. Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze	35.00 €
. A F M Téléthon	150.00 €
. Association Touristique des Gorges de la Cère	570.00 €
. Association des Amis de la B D P de la Corrèze	70.00 €
. Association des Chevaux Lourds de la Xaintrie	50.00 €
. Association Familiale Rurale du canton de Mercoeur	100.00 €
. Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze	30.00 €
. Comice Agricole du canton de Mercoeur	

. Croix Rouge Française	
. Fédération des Associations Laïques de la Corrèze	30.00 €
. Association. Pays Sage	
. Restos du Cœur	50.00 €
. Société Protectrice des Animaux	400.00 €
. Association le Fil des Aidants	100.00 €
. Association Destination Ailleurs	250.00 €
. Divers à préciser par délibération séparée	3 004.00 €

2019-04-11-032 - Actions sociales 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

1°) décide d'attribuer les dons et secours suivants pour l'année 2019 :

- dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget communal.

- 100.00 € pour chaque naissance domiciliée dans la Commune,
- 2°) dans un souci de soutien associatif, souhaite organiser à destination des personnes âgées une soirée festive (crêpes ou repas ou animation diverse, par exemple à l'occasion de l'inauguration du défibrillateur) et prévoit une somme de $500.00 \in$ à l'article 6232.

2019-04-11-033 - Restitution de l'étude diagnostic et du schéma directeur de l'Eau

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0

Monsieur le Maire présente au Conseil le rendu de l'étude diagnostic des réseaux d'eau potable et du schéma directeur, suite à la réunion du 2 avril de restitution de la phase 3 (rapport final).

Cette étude a permis d'établir un état des lieux précis et objectif des installations d'alimentation en eau potable de la Commune, la réalisation d'un bilan hydraulique global du réseau et la détermination des secteurs fuyards, ainsi que des propositions de solutions techniques avec élaboration d'un programme opérationnel hiérarchisé permettant le maintien ou la mise en conformité de l'eau distribuée (traitement de l'agressivité, désinfection, ...) et l'amélioration du rendement et du fonctionnement des réseaux.

S'agissant de la réunion de phase 3, il y a eu des propositions de scenarii et établissement d'un schéma directeur de travaux (propositions de programmes de travaux avec des priorités hiérarchisées).

L'étude montre que compte tenu de l'ancienneté du réseau, il conviendrait d'établir dès à présent une programmation de travaux prévoyant les mise aux normes nécessaires ainsi que le renouvellement de certaines installations (compteurs, canalisations, ...).

Il indique par ailleurs que le Conseil Départemental met en place une nouvelle politique départementale de l'Eau et a invité par courrier du 22 mars dernier les Communes à transmettre leurs projets d'investissements pour la période 2019 à 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

- 1°) félicite le Bureau d'études SOCAMA pour la qualité du travail réalisé,
- 2°) décide de donner une suite favorable à la proposition de programme de travaux,
- 3°) décide programmer pour la période 2019-2021 les travaux suivants dans les domaines de :
- Plan d'action pour l'amélioration des performances eau :
 - Renouvellement d'une portion de réseaux (de Pers à Cavanet)
- Restructuration et mise en conformité de l'eau distribuée :
 - Réhabilitation de la station de reminéralisation.

2019-04-11-034 - Utilisation du service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0

Monsieur le Maire (Monsieur le Président) rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents en raison : d'un congé annuel, d'un congé maladie, d'un congé de maternité, d'un congé parental, de l'accomplissement du service national.
- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée

à la signature d'une convention d'affectation dudit agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

- approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CORRÈZE pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire du Service Public de l'Emploi Temporaire,
- autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

2019-04-11-035 - Travaux de rénovation de la maison Salles - avenants

I	Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux de rénovation du logement de la Maison Salles, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ne résultant pas des parties et nécessitent l'établissement d'avenants pour des montants supérieurs à 5 %, tels que résumés ci dessous :

Lot 2 : Isolation Plâtrerie Peinture+ 882.96 € HTLot 4 : Plomberie Sanitaire+ 2 704.00 € HTLot 5 : Electricité+ 631.00 € HTMontant des travaux supplémentaires+ 4 217.96 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve la réalisation des modifications et des travaux supplémentaires ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les avenants correspondants, et à engager les dépenses correspondantes,
- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2019 Programme 65.

2019-04-11-036 - Motion pour le maintien du service public de l'ONF

Membres	11	Présents	8	Procurations	1	Votants	9	Abstentions	0	Exprimés	9	Pour	9	Contre	0

Le Conseil municipal de Goulles réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction Générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performance signé par les communes forestières garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il appartient à tous, État, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

soutient les personnels de l'Office National des Forêts et

demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant la délibération n° 2019-04-11-029 à 2019-04-11-036 établie sur 4 pages.

ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude,

MADRIGNAC Annie, COUSQUE Cyril, BROUSSE Michel,

VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël,